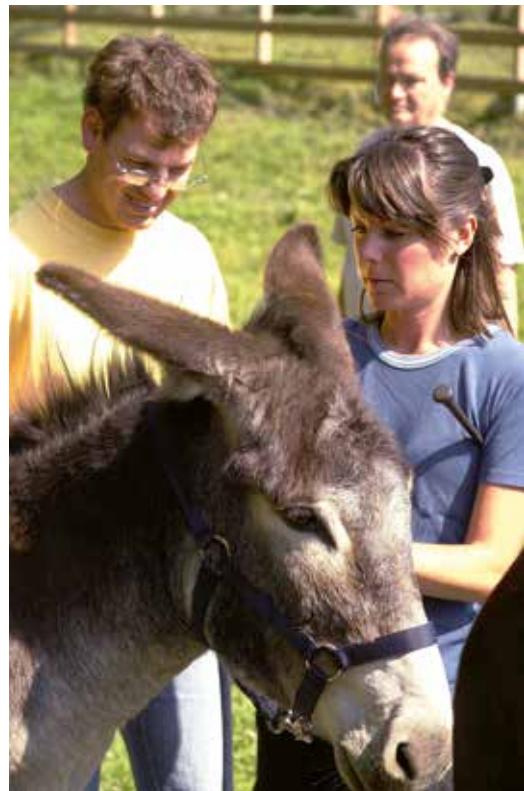




AGIR
ENSEMBLE
POUR L'AVENIR

Projet associatif global 2016-2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5	PROJET ASSOCIATIF	14
NOS VALEURS	6	VERSION FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE	
HISTORIQUE	8	LES ACTIONS 2016/2020	17
PRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	10	ORGANIGRAMME	25
		GLOSSAIRE DES SIGLES	27



INTRODUCTION



L'histoire de l'APEI de Thonon Chablais est riche. Créée depuis plus de 50 ans par quelques parents pionniers, confrontés à l'inexistence de structures adaptées pour leur enfant handicapé, elle s'est depuis agrandie et structurée.

Au fil des années, grâce à l'énergie et au militantisme des familles, de nombreux établissements et services ont été créés, permettant un accompagnement adapté de la petite enfance à la fin de vie.

Ce projet associatif, le 3^e de notre association, est le fruit d'une réflexion partagée ; vous avez été nombreux, administrateurs, familles, personnes en situation de handicap, professionnels, à répondre à nos sollicitations et à apporter votre contribution à sa construction. Soyez en chaleureusement remerciés.

Approuvé par l'assemblée générale de juillet 2016, ce projet décline nos orientations et les grandes lignes de notre

action pour les 5 années à venir.

Il précise nos valeurs, nos raisons d'être, nos engagements envers les personnes handicapées et leurs familles, mais aussi vis-à-vis des professionnels et des partenaires.

Notre association, parentale et gestionnaire dispense au moment où nous écrivons, 511 prises en charge au sein de 15 établissements et services, grâce au soutien de plus de 350 professionnels engagés à nos côtés.

Nos racines sont solides, notre arbre associatif s'enrichit chaque année de nouveaux bourgeons et de nouvelles feuilles tant les besoins sont importants ; la liste d'attente, la détresse des familles sans solution, l'accueil des personnes autistes, polyhandicapées, des adultes vieillissants... Les besoins sont immenses et les budgets contraints, mais notre motivation, à l'instar de celle des parents fondateurs de l'association, reste intacte.

C'est grâce à ce projet, base de notre action commune, qu'ensemble nous agirons pour l'avenir.

Anne-Marie DEVILLE
Présidente



NOS VALEURS

*Que là où est la dépendance, soit promue l'autonomie
que là où est la marginalisation, soit favorisée l'inclusion ;
que là où se trouve la différence, l'équité soit de mise.*

(issu du Projet associatif global de l'UNAPEI)

Membre du Mouvement Parental UNAPEI, l'APEI Thonon Chablais affirme que la personne en situation de handicap est, d'abord et avant tout, une personne avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne.

La personne en situation de handicap est citoyenne à part entière et en tant que telle bénéficie des droits reconnus à tout citoyen.

Dans ce cadre, l'APEI de Thonon Chablais, forte de la loi 2005, reconnaît à la personne le droit à la compensation de son handicap, le droit également de se construire avec son histoire, d'affirmer ses choix, d'influer sur son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel.

En conséquence, l'APEI de Thonon Chablais porte des valeurs fortes qui guident l'action commune des

professionnels, familles, proches et des personnes accompagnées. Elle s'appuie sur les chartes éthiques et déontologiques de son Union Nationale. Elle défend et promeut les valeurs suivantes :

PARTICIPATION, CITOYENNETÉ ET INCLUSION

La personne en situation de handicap doit être actrice de son parcours de vie. Elle doit bénéficier d'un accompagnement adapté à son niveau de handicap, pour un meilleur développement physique, intellectuel et moral. Son avis est pris en compte et l'auto-détermination encouragée. La participation à la vie citoyenne est favorisée et l'Association veille à ce que l'accessibilité à la cité soit possible. Pour ce faire, elle encourage et soutient toute démarche rendant notre société inclusive.

NOS VALEURS



PARCOURS ET QUALITÉ DE VIE

Dans la vie de tout un chacun, mais encore plus fortement dans celle de la personne en situation de handicap, le parcours de vie est fait d'étapes, de transitions, mais également de progrès et d'apprentissages tout au long de la vie. C'est pourquoi l'association déploie tous les moyens possibles pour conserver à la personne une vie de qualité en multipliant les solutions d'accueil et d'accompagnement afin d'éviter les ruptures anxiogènes. Elle reste vigilante à ce que la bienveillance et la bienveillance guident tout accompagnement.

FAMILLE ET SOLIDARITÉ

De par ses statuts, l'APEI se fait un devoir de soutenir les familles ayant un proche en situation de handicap et de développer entre elles solidarité et entraide. Elle les incite à participer activement à la vie associative. La famille de la personne handicapée est le premier repère de celle-ci. Elle doit, en conséquence, être associée à toutes les décisions concernant son enfant ou son proche.

MILITANTISME ET ENGAGEMENT

Les bénévoles de l'association développent un esprit d'entraide, de solidarité et de soutien entre toutes les familles touchées par le handicap. Ils œuvrent pour une reconnaissance des droits des personnes accueillies ou à accueillir. Ils s'engagent également à représenter et promouvoir les intérêts moraux et matériels des familles et des personnes handicapées mentales auprès des pouvoirs publics et plus globalement auprès de tous ceux qui ont pouvoir d'action et de décision. Ils développent le respect mutuel, et une harmonieuse collaboration entre les différents acteurs de l'Association.

ENGAGEMENT
 BIENVEILLANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ
 PARCOURS
 QUALITÉ DE VIE ÉQUITÉ
 CITOYENNETÉ ET INCLUSION
 MILITANTISME AUTONOMIE
 PARTICIPATION

HISTORIQUE



HISTORIQUE



PÔLE ENFANCE JEUNESSE

- 1962** > création du 1^{er} établissement ; l'institut médico éducatif (IME)
- 1978** > ouverture du service d'éducation et de soins à domicile (SESSAD)
- 2013** > création de l'accueil temporaire et d'un internat
- 2015** > évolution des agréments

PÔLE VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Travail :

- 1969** > ouverture de l'ESAT des Hermones à Thonon
- 2015** > extension de 30 places à Bons-en-Chablais

HÉBERGEMENT

- 1977** > ouverture des foyers d'hébergement à Vongy
- 1986** > création du SAVS,
- 1998** > ouverture du SATTHAV,
- 2015** > extension de 4 places d'appartements de soutien à Bons-en-Chablais

PÔLE HABITAT ACTIVITÉS

- 1995** > création du service d'accueil de jour (SAJ)
- 2005** > ouverture du foyer de vie Les Grands Champs à Allinges
- 2009** > extension de la Villa Arpin à Thonon et création de places d'accueil temporaire
- 2016** > ouverture d'une unité mobile de médicalisation
- 2017** > ouverture d'une plateforme de répit

PÔLE D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

- 2012** > ouverture du FAM du Moulin et d'un accueil temporaire à Allinges
- 2016** > fusion absorption du FAM les Narcisses à Villard

PÔLE DIRECTION GÉNÉRALE

- 2016** > création d'un pôle identifié regroupant présidence, direction générale, ressources humaines, finances

PRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



PÔLE ENFANCE JEUNESSE PEJ

IME – SESSAD – AT – Internat
84 enfants

Contact : 04 50 26 27 12

MISSIONS

- Accompagnement scolaire, éducatif, apprentissage préprofessionnel et soins
- Travail avec les familles
- Accompagnement à l'inclusion citoyenne
- Ouverture 208 jours /an.

ENFANTS ACCUEILLIS

- Enfants de 0 à 20 ans orientés par la CDAPH
- Enfants présentant une déficience intellectuelle des troubles autistiques, ou un polyhandicap.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- L'IME est situé dans le quartier de Tully à Thonon
- Le SESSAD, avenue des Vallées à Thonon
- L'internat et l'accueil temporaire à Allinges
- Un projet de regroupement de l'ensemble des activités du pôle est prévu à Tully pour 2019.



PÔLE ACCUEIL MÉDICALISÉ PAM

FAM du Moulin
FAM les Narcisses
Accueil Temporaire
94 adultes

Contact : 04 50 81 27 10

MISSIONS

- Le PAM accompagne des adultes lourdement handicapés ayant un besoin d'accompagnement médical important
- Le pôle propose des accueils temporaires (90 jours/an/personne)
- Les FAM accompagnent les adultes dans tous les actes de la vie quotidienne en fonction de leurs besoins et proposent des activités. Ils sont ouverts toute l'année.

ADULTES ACCOMPAGNÉS

- Adultes de plus de 20 ans orientés par la CDAPH
- Le FAM du Moulin accueille des adultes vieillissants de plus de 45 ans.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- Le FAM du Moulin est situé à Allinges
- Le FAM les Narcisses à Villard, en Vallée Verte.



PRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

PÔLE HABITAT ACTIVITÉS PHA

Foyers de vie
Service d'Accueil de jour
Accueil temporaire
Unité mobile de médicalisation
Plateforme de répit

69 places

Contact : 04 50 26 77 22

MISSIONS

- Les foyers de vie accueillent des adultes, les accompagnent dans tous les actes de la vie quotidienne et proposent des activités de soutien. Les foyers de vie sont ouverts toute l'année 24 h/24 h
- Le Service d'Accueil de Jour accompagne en journée des adultes ayant fait le choix de vivre au domicile de leur famille. Le SAJ leur propose des activités de soutien et de loisirs
- Le PHA propose des accueils temporaires (90 jours/an/personne)
- L'unité mobile de médicalisation (U2M) apporte un soutien aux résidents et aux équipes des foyers d'hébergement et des foyers de vie pour accompagner le maintien des résidents dans leur milieu de vie ordinaire en cas de période délicate (maladie, épisodes de crises..)
- La plateforme de répit et d'accompagnement, comme son nom l'indique, vise à apporter un soutien aux aidants non professionnels d'enfants ou d'adultes TSA ou TED.
- La plateforme a une vocation départementale.

ADULTES ACCOMPAGNÉS

- Adultes de plus de 20 ans orientés par la CDAPH
- Sollicitation directe par les demandeurs pour l'U2M et la plateforme de répit.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- Les foyers sont situés à Thonon (FV Arpin) et à Allinges (FV Grands Champs)
- Le SAJ est situé à Thonon (Vongy)
- L'U2M a ses bureaux au FAM du Moulin
- La plateforme de répit ouvrira en 2017 et aura ses bureaux FV de la Villa Arpin.

PÔLE VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PVSP

ESAT
Foyers d'Hébergement
Appartements de soutien
SAVS
SATTHAV

264 places
170 personnes

Contacts :
04 50 71 02 02 (ESAT)
04 50 71 02 27 (hébergement)



MISSIONS

- Le PVSP propose des activités de 2 types :
- Des activités professionnelles de production à l'ESAT sous forme d'ateliers divers (cuisine, blanchisserie, menuiserie, espaces verts, sous-traitance, prestations de service, cafétéria, aménagements paysagers, hors murs)
- Un hébergement ou un accompagnement pour les travailleurs handicapés en dehors des temps de travail.
- Ces accompagnements sont adaptés aux besoins des travailleurs.
- Le PVSP est ouvert toute l'année.

ADULTES ACCOMPAGNÉS

- Le PVSP accompagne des adultes de 20 ans et plus orientés par la CDAPH.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- L'ESAT dispose de 2 sites, l'un à Vongy, l'autre à Bons-en-Chablais.
- Les établissements et services qui accompagnent les bénéficiaires en dehors du travail sont situés à Thonon (Vongy) et Bons-en-Chablais.





PÔLE DIRECTION GÉNÉRALE

Contact : 04 50 71 55 33

MISSIONS

- Le pôle Direction générale a la charge de la mise en œuvre de la politique associative.
- Il assure les fonctions de contrôle des établissements et services (comptabilité, gestion, GRH) et leur apporte un appui (conduite de projets, démarche qualité, développement..)
- Le pôle de direction générale assure les relations avec les autorités de tarification.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

- Le pôle de direction générale est situé à Thonon (Vongy).





LES ACTIONS 2016/2020

Notre projet se décline en 5 orientations, qui nous donnent la feuille de route pour les cinq années à venir.

Ainsi, ensemble, personnes en situation de handicap, administrateurs, familles, salariés, nous nous donnons le pouvoir d'agir pour l'avenir.





ORIENTATION N° 1 > VIE ASSOCIATIVE

OBJECTIFS

La vie associative s'appuie sur un engagement et des croyances dans des valeurs communes qui sont celles de l'APEI Thonon Chablais.

L'APEI se veut une association dynamique, animée par de nombreux projets, soucieuse du bien-être des résidents, du soutien aux familles mais aussi du professionnalisme des équipes.

Elle veut aussi porter un regard positif sur le handicap. Sans nier les difficultés, les souffrances, le manque de places... l'association veut rester un espace de possibles, animé par une volonté de révéler les potentiels, mais aussi de se rencontrer pour partager un moment festif, rire, se détendre.

Consciente de son rôle dans la communication et l'ouverture des esprits au "monde du handicap", l'APEI veille à s'ouvrir aux autres, en menant des actions concrètes facilitant l'intégration et la mixité. Ce n'est que par l'échange et les contacts que le handicap deviendra une différence "comme une autre" et non plus une "tare qui isole".

Il est essentiel également d'évoluer. Évoluer selon le cadre législatif, par rapport aux besoins mais aussi s'ouvrir aux nouveaux courants de pensées, s'enrichir d'expériences diverses, rencontrer d'autres membres, d'autres parents, d'autres associations et plus largement s'inscrire dans un courant national fait de liens forts et engagés.

MOYENS

Pour porter ses missions, se faire connaître et réaffirmer la place des personnes porteuses d'un handicap dans notre société, l'APEI développe de nombreuses actions.

Pour renforcer l'action militante l'APEI entend :

- Développer plus encore la solidarité et penser avant tout au collectif
- Communiquer pour mieux faire connaître les besoins en vue de poursuivre le développement des structures et services
- Favoriser l'inclusion auprès des enfants des écoles, des professionnels des sociétés, des personnes de la cité...
- Soutenir les parents qui peuvent se sentir bien seuls, voire rejetés du fait du handicap de leur enfant
- Favoriser la communication pour permettre l'arrivée de nouveaux adhérents et de bénévoles ayant l'envie de s'impliquer dans l'association.

Faire vivre l'association autour d'évènements festifs pour :

- Créer des liens de soutien et d'amitié
- Partager des temps de plaisir
- Trouver des ressources pour développer plus encore ses missions.

Proposer un soutien aux aidants familiaux

- Proposer des temps de partage d'expériences entre parents et des formations
- Offrir des services de soutien variés et récurrents.

L'APEI souhaite développer une véritable "vie associative" pour que chacun puisse y trouver une place et que la force de l'ensemble aboutisse à une véritable inclusion sociale, facilitant la vie quotidienne des personnes et de leurs proches.

LES ACTIONS 2016/2020

ORIENTATION N° 2 > LA PERSONNE HANDICAPÉE

*La personne handicapée est au cœur de notre projet.
Deux axes majeurs ont été retenus pour cette orientation :
l'amélioration de l'accompagnement et l'accès à la citoyenneté.*

Amélioration de l'accompagnement

OBJECTIFS

La loi de 2002-02 a affirmé la place de la personne handicapée au centre du dispositif. Depuis cette date l'APEI de Thonon Chablais œuvre en ce sens pour parvenir à l'épanouissement et au bien-être de tous les bénéficiaires.

Nous mettons l'accent, avec ce nouveau Projet Associatif, sur la diffusion et la mise en application dans tous nos établissements et services, des Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de l'Agence Nationale pour l'Évaluation des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM).

Par ailleurs, un accompagnement réussi étant un accompagnement sans ruptures anxiogènes, le parcours de vie nécessitera l'adaptation et la diversification de l'offre et des modes d'accompagnement.

MOYENS

- Nous veillerons à ce que les RBPP soient bien maîtrisées par tous les professionnels et administrateurs grâce à des formations adaptées et nous y associerons les familles pour qu'elles soient partie prenante de l'éducation de leur proche, seul vrai gage de réussite.
- Nous développerons une culture de l'évaluation des

besoins et des compétences grâce à des tests adaptés où points forts et points faibles seront évalués.

- Des axes de progrès et les méthodes à utiliser seront fixés pour atteindre le but visé.
- Des objectifs prioritaires à court terme, déterminés en partenariat avec les familles, figureront dans le Projet Personnalisé. En cas d'échec les méthodes seront revues.
- Pour des parcours fluides, permettant à chaque personne de développer au mieux ses compétences, que ce soit en institution ou en milieu ordinaire, nous optimiserons l'accompagnement grâce au soutien d'équipes éducatives et paramédicales. Toutes les passerelles, tous les temps partagés nécessaires seront inventés pour que chaque parcours soit en parfaite adéquation avec les besoins et possibilités de la personne.



Accès à la citoyenneté

OBJECTIFS

La loi 2005 qui promeut l'égalité des droits et des chances, a pour but, quant à elle, de faire de la personne handicapée un citoyen à part entière. Dans cette optique notre but est de rendre la personne actrice de sa vie et de lui ouvrir toutes les portes de la société ordinaire.

Pour cela le droit commun sera renforcé par une compensation des conséquences du handicap adaptée à ses besoins, pour permettre son inclusion dans tous les domaines.

Enfin nous réaffirmons le principe du "rien pour nous sans nous" de l'association d'auto représentation "Nous Aussi" et veillerons, afin que la personne handicapée soit actrice de son parcours, à l'associer à toutes les décisions et à tous les documents la concernant.

MOYENS

Dans le domaine scolaire :

L'APEI veut

- mobiliser tous les leviers pour favoriser l'inclusion en milieu ordinaire (inclusion pouvant aller de quelques heures à un temps plein) que ce soit en crèche, en primaire ou au collège, voire parfois au lycée.
- développer le temps partagé école/IME
- créer des unités d'enseignement externalisées
- déployer des équipes mobiles pour le soutien à l'inclusion.

Dans le domaine du travail :

L'APEI souhaite

- développer le travail hors les murs grâce à du "work-coaching APEI" tout au long du parcours de la personne pour en assurer la pérennité en adaptant les postes de travail en entreprises et en favorisant les relations avec le milieu professionnel ordinaire.
- créer en interne un atelier pilote permettant aux jeunes, en aménagement Creton ou en attente d'une entrée à l'ESAT, de poursuivre, à leur rythme les apprentissages nécessaires à une admission dans le milieu du travail protégé.



LES ACTIONS 2016/2020

Dans le domaine de la santé :

L'APEI œuvre

- pour que la personne en situation de handicap puisse être actrice de sa santé grâce à des formations en interne, des conventionnements avec l'hôpital pour des parcours de soins coordonnés et la possibilité d'effectuer les examens les plus délicats sur des personnes porteuses de handicaps sévères.
- pour que la famille (selon mesure de protection) soit associée aux décisions à prendre.

Accès au logement individuel

- L'APEI agit pour qu'il soit favorisé chaque fois que possible et soutenu par nos équipes.

Vie affective et sexuelle

- L'APEI milite pour que les personnes qui le souhaitent soient accompagnées vers une vie affective et sexuelle épanouissante, grâce à des formations apportées par des associations spécialisées. Ces formations seront dispensées tant aux bénéficiaires, qu'aux équipes et aux familles. La réflexion départementale de l'UDAPEI74 sera notre référence.

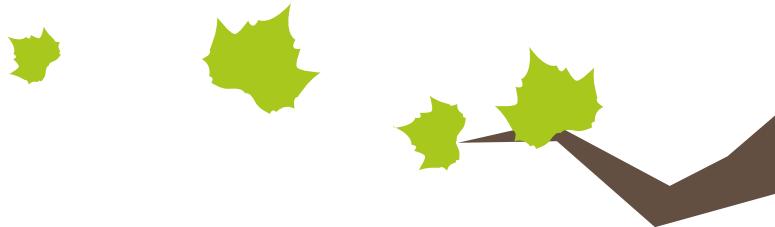
Auto représentation

L'APEI veut

- la création d'une antenne locale de l'Association "Nous Aussi" pour développer l'expression des besoins et désirs des personnes handicapées mentales,
- la création d'une commission d'adaptation des textes en FALC (facile à lire et à comprendre).



En conclusion, nous souhaitons ouvrir toutes les portes de la société ordinaire aux personnes porteuses de handicap. La tâche sera rude, mais nous militons pour un "nouveau contrat social" : une société inclusive pour toute forme de handicap.



ORIENTATION N° 3 > POUR UNE ÉTHIQUE DYNAMIQUE

OBJECTIFS

Si le respect de la déontologie est le fondement incontournable pour tous les professionnels du secteur médico-social, il doit aussi être enrichi et approfondi au quotidien par tous les acteurs, individuellement, pour faire vivre valeurs et principes, donner du sens aux pratiques éducatives et amener les équipes à s'interroger collégialement afin de trouver l'accompagnement le plus enrichissant possible pour l'usager.

L'APEI veut que la personne puisse bénéficier du respect de sa dignité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité : Respect, Écoute bienveillante, Bienveillance, Dignité et Équité sont en effet les valeurs fondamentales que l'APEI veut faire vivre au quotidien dans tous ses établissements et services.

L'APEI rappelle que "la personne en situation de handicap est au centre du dispositif" (loi 2005) et que son intérêt doit toujours être primordial.

MOYENS

Afin que la personne puisse développer toutes ses compétences, quel que soit son niveau, et bénéficier de la meilleure insertion sociale possible, l'APEI veut :

- Lui offrir, grâce à des professionnels qualifiés, un accompagnement et un soutien qui la rassurent et l'aident, de manière individuelle et adaptée à ses besoins, en y associant sa famille et/ou son représentant légal,
- Mettre en place des formations régulières et transversales se fondant sur les Recommandations de

Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS et de l'ANESM, afin de tenir compte en permanence des progrès des connaissances scientifiques et éducatives pour les diffuser auprès des professionnels et des familles .

- Assurer une cohérence et une continuité des méthodes à tous les niveaux, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte et veiller à leur mise en pratique.
- Créer et animer une commission éthique qui traduira régulièrement le positionnement de l'APEI et qui sera un pôle ressource pour les professionnels et les familles.
- Doter chaque établissement d'une instance de veille éthique qui, plus rapide et plus souple, sera directement en prise avec le quotidien.

Respecter les valeurs essentielles, connaître et diffuser les progrès des connaissances scientifiques dans tous les domaines de la morale et de l'éducation, telle est l'ambition d'une éthique qui se veut dynamique et épanouissante au service des personnes handicapées mentales.



LES ACTIONS 2016/2020

ORIENTATION N° 4 > PROSPECTIVES ET DÉVELOPPEMENT

OBJECTIFS

L'APEI de Thonon Chablais s'est largement développée depuis sa création, s'est questionnée sur sa gouvernance et l'a fait évoluer tout au long de son histoire tout en restant à l'écoute des besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

En dépit de la création de nombreux établissements et services au fil des années, tous les besoins des personnes en situation de handicap ne sont pas couverts. En témoigne la liste d'attente importante (168 personnes concernées en 2016).

L'intégration et l'inclusion, le devenir des personnes vieillissantes, les diverses formes d'accueil sont au cœur de la réflexion associative.

L'APEI veut donc se montrer inventive, innovante, pour prendre en compte les besoins actuels et à venir.

Par ailleurs, le contexte général de rationalisation des dépenses, les réformes importantes relatives aux compétences des services de l'État et des collectivités territoriales, les évolutions législatives (appels à projets, regroupements) nous incitent à adapter le mode de gouvernance actuel pour gagner en efficacité tout en conservant les valeurs et les spécificités associatives.

MOYENS

Fort de ces réflexions, l'association se devra, pour les 5 années à venir :

D'innover en :

- développant la palette des possibles pour imaginer un parcours personnalisé répondant au plus près aux besoins et aux potentialités de chacun.
- prenant en compte la liste d'attente, les besoins nouveaux, l'évolution sociétale et démographique
- répondant aux différents appels à projets
- développant une politique de recherche de fonds.

De prendre en compte les évolutions et l'organisation des politiques publiques en :

- déployant une politique globale de développement,
- restant impliquée aux plans départemental, régional et national de l'Union
- maillant le territoire du Chablais pour répondre aux besoins de tous
- développant partenariats et alliances
- étant clairement identifiée comme acteur de l'Union Nationale et acteur militant au service des personnes handicapées et de leurs familles
- étant représentée au sein de la future Communauté d'agglomérations.



ORIENTATION N° 5 > GOUVERNANCE ET MANAGEMENT

OBJECTIFS

La gouvernance peut être définie comme la manière de concevoir l'organisation et la répartition du pouvoir en vue de la réalisation du projet associatif.

Le management est un outil, une interface qui vise à la mise en œuvre des orientations associatives. Il renvoie à la question des compétences tant au niveau des professionnels que des bénévoles. La déontologie doit aussi intégrer le management mis en œuvre.

Depuis de nombreuses années, l'évolution du secteur et son management se heurtent à des contraintes tant internes qu'externes de plus en plus fortes.

Organiser la gouvernance d'une association telle que l'APEI de Thonon Chablais, c'est exiger un mode de débat, c'est avoir les capacités de décider et instaurer une relation de confiance entre les acteurs de l'APEI dans toutes ses composantes (bénéficiaires, administrateurs, familles, cadres, salariés). L'humain doit être au centre de l'organisation. La gouvernance sera aussi de proposer une organisation capable de pouvoir concilier quotidien et prospective.

MOYENS

Pour engager l'association à répondre à une exigence de qualité quant à sa gouvernance et à son management, l'APEI se donne pour les 5 ans à venir les actions prioritaires suivantes :

- Faire évoluer le schéma de gouvernance en réfléchissant aux différents niveaux de décision et de réflexion (CA, bureau, commissions)

- Mettre en œuvre des délégations, fiches de postes, etc.
- Penser des outils de reporting
- Renforcer la formation des professionnels et bénévoles
- Favoriser les rencontres administrateurs/salariés (formations communes, commissions mixtes...).



ORGANIGRAMME AU 01/01/2016



CONCLUSION

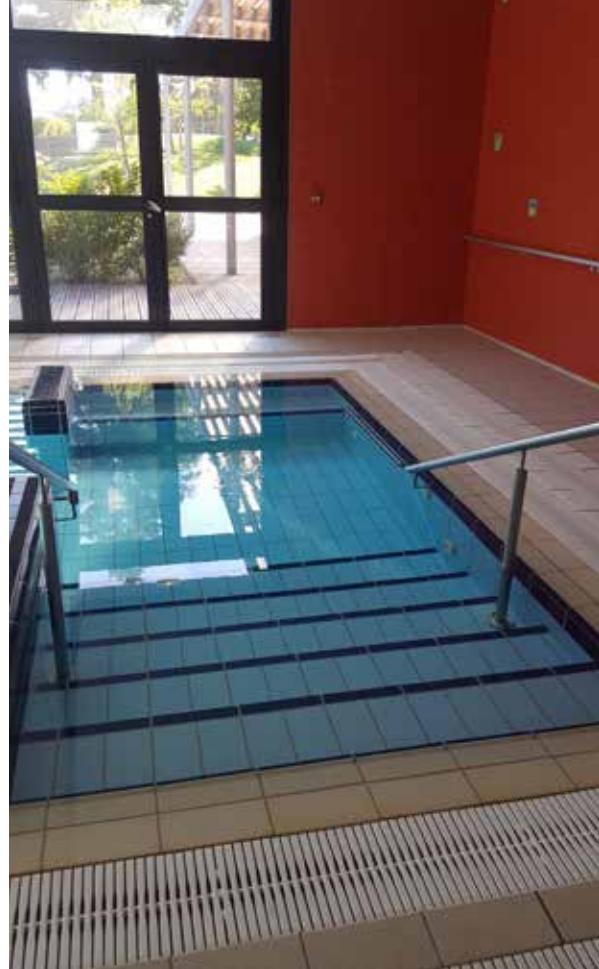
Dans un contexte économique contraint, un cadre législatif et social en évolution, notre projet associatif global, cette ambition collective, fera l'objet d'un suivi. Le chemin dans ce contexte, nous en sommes conscients, sera sans doute abrupt.

Décliné en fiches actions et fidèle à l'esprit qui a présidé à son élaboration, ce suivi se fera en concertation avec tous les acteurs associatifs. L'avancée des travaux, les indispensables réajustements, seront présentés en assemblée générale annuelle.

Forte de ses valeurs, de son histoire, des besoins des personnes handicapées et de leurs familles, de sa motivation, l'APEI Thonon Chablais gardera ses racines en portant d'une part l'image du mouvement parental dont elle est issue et d'autre part sa mission gestionnaire.

“Nous n'avons pas un homme dans nos racines, mais nous avons l'humanité ”

Victor Hugo



GLOSSAIRE DES SIGLES

AD	Administrateur Délégué	HAS	Haute autorité de santé
ANESM	Agence Nationale pour l'Évaluation des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux	HPST	Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire
APEI	Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux	IME	Institut Médico Educatif
ARS	Agence Régionale de Santé	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés	PRA74	Plateforme de Répit et d'Accompagnement 74
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles	RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	SAJ	Service d'Accueil de Jour
CDAPH	Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés
CD	Conseil Départemental	SATTHAV	Section d'accueil Transitoire pour Travailleurs Handicapés Vieillissants
CMP	Centre Médico Psychologique	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
COFIL	Comité de Pilotage	SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	TED	Troubles Envahissants du Développement
CVS	Conseil de la Vie Sociale	TSA	Troubles du Spectre Autistique
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	UDAPEI	Union Départementale des Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux
ETP	Equivalent Temps Plein	URAPEI	Union Régionale des Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux
FALC	Facile à lire et à comprendre	UNAPEI	Union Nationale des Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé	U2M	Unité Mobile de Médicalisation
FH	Foyer d'Hébergement		
FV	Foyer de Vie		



THONON

Siège

IME

SESSAD

ESAT

SAJ

Foyers d'hébergement

SAVS

SATTHAV

Appartements de soutien

Foyer de vie

ALLINGES

Internat enfants

Foyer de vie

FAM

U2M

VILLARD

FAM

BONS-EN-CHABLAIS

ESAT

Appartements de soutien



APEI Thonon Chablais

Route du Ranch - BP 30 157

74204 THONON CEDEX

Tél. 04 50 71 55 33

Fax 04 50 71 26 56

Mail : contact@apeichablais.org

www.apeichablais.org  APEI Thonon Chablais